

Premier bilan, à 6 mois, de la loi sur les soins sans consentement en psychiatrie SAMEDI 4 FÉVRIER 2012, 14H – 18H

Le collectif *Mais c'est un Homme* organise une rencontre publique dans le but de porter un éclairage sur la mise en œuvre du dispositif mis en place par la loi du 5 juillet 2011 et de ses décrets d'application.

6 mois après l'entrée en vigueur de la loi, que sait-on de l'application des nouvelles modalités dites de « soins sans consentement » (les 72 heures ; les hospitalisations complètes ; les soins sans consentement en ambulatoire y compris à domicile) ? Cela nous donnera l'occasion de s'interroger sur d'éventuels changements de pratiques.

L'intégration du contrôle par le Juge des Libertés et de la Détention imposée par le conseil constitutionnel connaît des pratiques très diverses : auditions au tribunal ou dans l'établissement ou par visioconférence, avec ou sans la présence de la personne concernée. Défenseurs des droits de l'homme, magistrats, avocats, soignants, psychiatres et usagers seront présents pour apporter informations, témoignages, analyses ; ces prises de parole introduiront, nous le souhaitons, à un large débat public sur les effets de cette loi, sur l'attention aux droits de l'homme et du citoyen, sur le droit à la qualité et à la dignité dans le soin.

Cette réunion publique a non seulement vocation à poser les problèmes mais aussi à ouvrir des perspectives de réflexion et d'action pour les différents protagonistes.

Intervenants :

- **Xavier Dupont**, secrétaire général auprès du Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté.
- **Judith Klein**, Chargée de mission à la Commission Consultative Nationale des Droits de l'Homme.
- **Catherine Chabanne**, avocate au Barreau de Bobigny.
- **Xavier Gadrat**, Juge des libertés et de la détention, Bordeaux
- **Claire Gekiere**, psychiatre de service public, Savoie.

Animateurs :

Claude Louzoun, Gislhaine Rivet.

Lieu :

Salle au 6, rue Albert de Lapparent – 75007 PARIS

Métro : Ségur

L'entrée est libre et gratuite. Il est toutefois souhaité et préférable, vu le nombre de places limité, de maiscestunhomme@yahoo.com. Merci.